

Projet

GROUPE DE TRAVAIL MUTATIONS

**19 OCTOBRE 2017 (APRES-MIDI)
ET 20 OCTOBRE 2017 (MATIN)**

ANNÉE 2018

FICHE N°5

**LES MODALITÉS D'ÉLABORATION DU
MOUVEMENT GÉNÉRAL DE MUTATIONS**

- CATÉGORIES A, B ET C -

Les règles actuelles

Actuellement, l'administration élabore et publie un projet de mouvement puis, 6 à 8 semaines plus tard, le mouvement définitif.

La variation du nombre d'agents mutés entre le projet et les suites résulte principalement des rapprochements et mutations internes qui ne sont effectués que dans les suites, après la réalisation de tous les apports externes au département.

Ce décalage entre le projet et les suites nuit à la lisibilité des mouvements et conduit à informer tardivement les agents de leur affectation définitive.

L'évolution proposée

Il est proposé de publier un projet de mouvement le plus abouti possible.

Les rapprochements et mutations internes seraient désormais réalisés dans le projet. Les suites ne seraient réservées que pour les cas difficiles qui seraient satisfaits après examen en CAPN.

Cette évolution permettrait aux agents de connaître plus tôt leur affectation définitive et ainsi de faciliter leurs conditions d'installation sur leur nouvelle résidence. Elle permettrait également aux services RH locaux de connaître plus tôt les arrivées et donc de pouvoir anticiper l'élaboration des mouvements locaux et la tenue des CAPL.

Cette mesure serait mise en œuvre pour les mouvements du 1^{er} septembre 2018.